

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 19 janvier 2021 à compter de 16h50, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Monsieur Alain Fortin	Maire de la municipalité de Montcerf-Lytton
Monsieur Alphée Moreau	Maire de la municipalité de Aumond
Monsieur Ronald Cross	Maire de la municipalité de Messines
Madame Francine Fortin	Mairesse de la Ville de Maniwaki

Est aussi présente par visioconférence :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Ouverture de la séance par le préfet

Madame la préfète déclare la séance ouverte à 16 h 50 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2021-CA-001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 19 janvier 2021

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-CA-002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2020

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 15 décembre 2020, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-CA-003

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 16 h 52.

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.